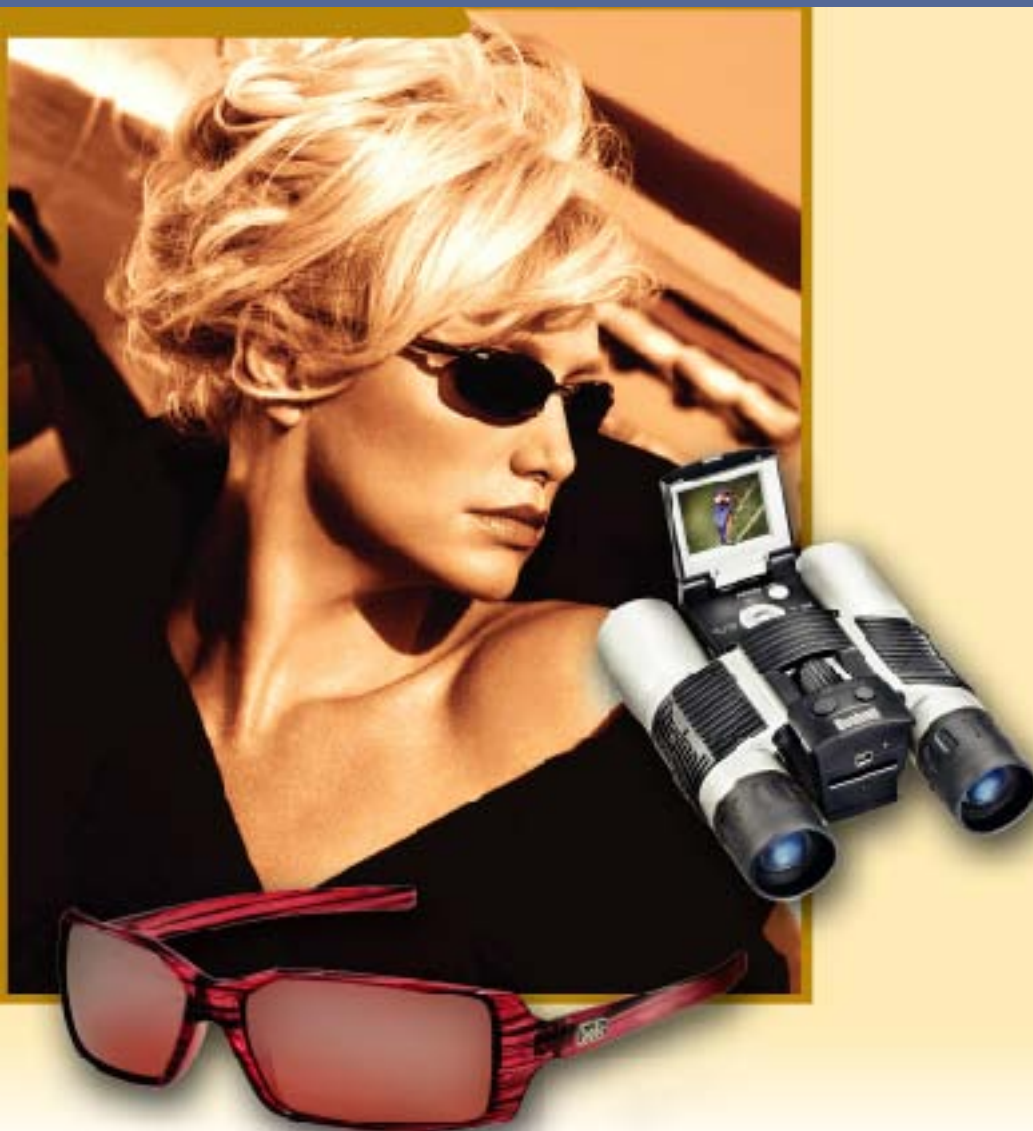


disponible également sur le site
www.suresneseco.com



Bushnell Performance Optics **Un axe de développement mondial**

Depuis 2000, Suresnes accueille le siège européen de la société américaine Bushnell Performance Optics. Fondée en 1947 par David Bushnell, l'entreprise est aujourd'hui présente dans 112 pays à travers ses filiales et son réseau de distribution. Elle est l'un des leaders mondiaux de l'optique de loisirs.

Bushnell Performance Optics regroupe quatre sociétés, spécialisées chacune sur un segment précis : Bushnell dans l'optique de plein air haut de gamme (jumelles, lunettes terrestres, télémètres, télescopes), Tasco dans l'optique de plein air d'entrée de gamme, Serengeti dans l'optique solaire haut de gamme et Bollé dans l'optique solaire sportive. "À travers ces quatre marques, nous sommes présents sur le marché européen dans plus de trente pays, souligne Arnaud Van Robais, Président de Bushnell

Performance Optics Europe. *Le site de Suresnes, qui emploie quarante-deux personnes, regroupe aujourd'hui les directions financière, marketing et commerciale, pour l'Europe, et chapeaute les filiales situées en Grande-Bretagne, en Allemagne et en Italie. Nous disposons également d'une usine à Oyonnax, dans l'Ain. Une quinzaine de personnes y travaille à la recherche et au développement des matières et à la fabrication des verres.*

(suite page 2)

Agenda

page 2

92 Entreprendre

page 3

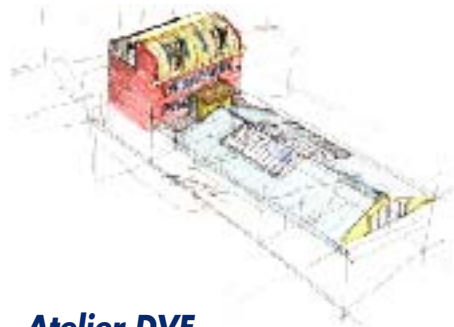
Love Money

page 3



Le Fond Régional d'Aide au Conseil

page 4



Atelier DVF

Pour l'amour du métier

page 5

- **Bienvenue à Suresnes** p.4
- **Nouvelle consultation gratuite "action commerciale" pour les entreprises adhérentes à l'ADES ou installées à la Pépinière** p.5
- **Les marchés publics de la Mairie de Suresnes sur internet** p.6
- **Se croire en sécurité, c'est risqué** p.6
- **KIKOO... Attention Bonnes Affaires !** p.6

Bushnell Performance Optics Un axe de développement mondial



Arnaud Van Robais

La philosophie du groupe repose sur la commercialisation de produits de grande qualité, à des prix compétitifs. Les bureaux suresnois reçoivent régulièrement la visite de sportifs de haut niveau comme le basketteur Tony Parker, le cycliste Laurent Jalabert, ou la skieuse Carole Montillet. "Bushnell Performance Optics poursuit une véritable collaboration avec les athlètes qu'elle sponsorise. Ils nous font partager leur expérience", explique Arnaud Van Robais. Le 7 février 2005, la navigatrice Ellen MacArthur battait le record du monde en solitaire sans escale. "Nous la soutenons depuis quatre ans. Afin de lui offrir des équipements qui répondent à ses attentes, Bushnell Performance Optics a élaboré des produits conçus sur mesure pour la skippeuse. Ainsi, le nouveau modèle "Swisher" de Bollé, équipé de verres polarisants dotés d'un traitement hydrophobe, lui a permis de ne pas être éblouie par le réfléchissement du soleil sur la mer".

Aujourd'hui, le marché européen du groupe Bushnell représente 35 % du marché mondial, le marché américain 50 % et le marché asiatique 15 %. "Quels que soient les produits que nous commercialisons, nous nous situons toujours parmi les trois premiers de notre domaine. Nous savons être éclectiques sans perdre de vue nos métiers d'origine. Les produits "outdoor" très prisés de notre clientèle nous permettent ainsi d'associer innovation technologique et qualité optique", poursuit le responsable de Bushnell Performance Optics Europe.

Début avril, le groupe américain, qui poursuit sa couverture mondiale, a créé la société Bushnell Performance Optics Afrique Australe, qui aura la responsabilité des ventes et du marketing en Afrique du Sud et en Afrique Sub-Saharienne.

B.P.O. Europe en chiffres

Création : 2000

CA 2004 pour l'Europe : 50 millions d'euros

Effectifs : 42 personnes

Contact :

4, rue Diderot 92150 Suresnes

Tél. 01 41 44 92 16

B.P.O. Groupe

Création : 1947

CA 2004 : 260 millions de dollars

Effectifs : 660 personnes dans le monde

→ La protection sociale du dirigeant salarié

Obligations, cotisations, formalités

Vendredi 20 Mai de 9h à 12h

CCIP Hauts de Seine - 7, rue du Marché à Antony
Participation gratuite - Tél. 01 42 37 07 07
Mail : antenne-antony@ccip.fr

→ Les obligations fiscales de l'entreprise

Déclaration de résultat, taxe professionnelle, TVA...

Vendredi 27 Mai de 9h à 12h

CCIP Hauts de Seine - 7, rue du Marché à Antony
Participation gratuite - Tél. 01 42 37 07 07
Mail : antenne-antony@ccip.fr

→ La protection sociale du dirigeant non salarié et du commerçant

Obligations, cotisations, formalités

Mardi 31 Mai de 9h à 12h

CCIP Hauts de Seine - 7, rue du Marché à Antony
Participation gratuite - Tél. 01 42 37 07 07
Mail : antenne-antony@ccip.fr

→ Comment conquérir de nouveaux clients ?

La démarche marketing gagnante

Des techniques de vente efficaces adaptées aux PME

Quelques aides financières publiques pour l'action commerciale

Vendredi 3 Juin de 8h30 à 10h30

ADES - 51, rue de Verdun à Suresnes
Renseignements et inscriptions - Tél. 01 46 97 20 00
Mail : ades@suresneseco.com

→ Les mardis de l'export

Entretiens individuels pour examiner les solutions financières appropriées au développement export

Mardi 7 Juin de 9h à 13h

CCIP Hauts de Seine - 21/23, rue des Trois Fontanot à Nanterre
Participation gratuite sur rendez-vous - Tél. 01 46 14 26 64
Mail : export92@ccip.fr

→ Cession d'entreprise

Une préparation individuelle et minutieuse à mener

Judi 9 Juin de 8h30 à 12h30

CCIP Hauts de Seine - 6/8, rue des Trois Fontanot à Nanterre
Participation gratuite - Tél. 01 46 14 26 35
Mail : transmission92@ccip.fr

→ Un salarié est absent. Quels sont vos droits ?

Maladie, maternité, inaptitude physique, congés spéciaux...

Comment réagir ? Comment faire face à une absence prolongée ?

Mardi 21 Juin de 9h à 11h

CCIP Hauts de Seine - 21/23, rue des Trois Fontanot à Nanterre
Frais de participation : 40 € nets - Tél. 01 46 14 27 28
Mail : formemp92@ccip.fr

→ Bienvenue aux nouvelles entreprises suresnoises

Vendredi 1^{er} Juillet 2005 à 12h

Venez rencontrer, autour d'un buffet, les partenaires institutionnels et économiques ainsi que les nouvelles sociétés installées à Suresnes depuis janvier 2005, en compagnie du Maire, du conseil municipal et du conseil d'administration de l'ADES.

ADES - 51, rue de Verdun à Suresnes
Renseignements et inscriptions - Tél. 01 46 97 20 00
Mail : ades@suresneseco.com

92 Entreprendre

92 Entreprendre est une association de chefs d'entreprise qui aident les créateurs et repreneurs d'entreprise avec des méthodes d'entreprise. " Nous proposons, après étude et acceptation du dossier, des prêts d'honneur de 15 000 € à 45 000 €, sans intérêt ni garantie, remboursables sur 3 ans avec un différé de 18 mois ". Associé au prêt, un accompagnement personnalisé est mis en place : chaque créateur bénéficie d'un "accompagnateur bénévole" chef d'entreprise, qu'il rencontre chaque mois, pendant 2 à 3 ans et de formations gratuites.

92 Entreprendre est membre de Réseau Entreprendre qui regroupe plus de 30 associations en France.

La cible de 92 Entreprendre

est la PME à potentiel de création d'emplois. Les commerces uniques (magasins de vêtements, d'alimentation, restauration...), les entreprises artisanales et les consultants n'entrent pas dans leur champ d'action.

Prêt d'honneur pour la création

Conditions

- Votre entreprise est créée depuis moins de 2 ans ou en cours de création
- Vous désirez vous implanter dans les Hauts-de-Seine
- Votre société est ou sera une SARL, une SA ou une SAS
- Vous êtes créateur majoritaire au capital avec un apport personnel d'au moins 15 000 €
- Votre entreprise permettra de créer 5 à 10 emplois en 3 ans
- Votre besoin de financement total de la première année est supérieur à 70 000 €



Prêt d'honneur pour la reprise

Conditions

- L'entreprise reprise a ou aura son siège social dans les Hauts-de-Seine
- Le prix de rachat est compris entre 150 000 et 1 000 000 d'euros
- Le repreneur sera majoritaire au capital de la société reprise et il en sera le dirigeant opérationnel
- La reprise doit avoir pour objectif de développer l'entreprise existante
- L'entreprise reprise ne doit pas être en concurrence directe avec l'ancienne activité du repreneur

92 Entreprendre demande aux créateurs/repreneurs, avant toute rencontre, les éléments suivants : la présentation du porteur ou du repreneur et des associés éventuels, la présentation de l'entreprise à créer ou à reprendre (historique, métier, produits, clientèle, concurrence, démarche commerciale et marketing, partenariats...), l'historique financier (3 derniers bilans et comptes de résultat), la stratégie adoptée pour développer l'entreprise, le prévisionnel financier (plan de financement, comptes d'exploitation sur 3 ans, plan de trésorerie).

Contact

Mathieu Constancias

Tél. 01 49 67 00 55

Mail : creation.92@reseau-entreprendre.org

www.92entreprendre.com

www.reseau-entreprendre.org

123, rue Salvador Allende

92000 Nanterre

92 Entreprendre en chiffres depuis sa création en 1998

73 entreprises créées

(87 % de ces entreprises sont toujours en activité)

600 emplois fixes

110 sociétés adhérentes et un réseau de 300 patrons bénévoles

2,5 millions d'euros ont été versés en prêt d'honneur

6 millions d'euros de fonds levés

prêt moyen : 30 000 €

Love Money

Pour financer vos projets de développement

L'expression " love money " trouve son origine dans la communauté francophone de la Silicon Vallée aux USA et du Québec au Canada. Quand un salarié quitte son entreprise pour créer " sa boîte ", ses collègues de travail, ses amis, sa famille, ses voisins investissent dans son projet parce qu'ils l'aiment bien - le love money - et lui font confiance.

Afin de donner leur chance aux " micro-projets " d'entreprises et de réduire les inégalités, Love money pour l'Emploi a mis en place un concept basé sur les règles et textes du code de commerce transposés au contexte de l'épargne de proximité, qui permettent de collecter des capitaux auprès des particuliers pour financer des entreprises et ainsi apporter, à tous, une

égalité des chances d'entreprendre des projets modestes au départ mais susceptibles de se développer. Le concept permet d'orienter l'épargne de proximité vers des projets de création d'entreprise pour des montants allant de 50 000 à 300 000 €. Le mouvement Love Money pour l'Emploi s'inscrit dans une démarche d'économie sociale et solidaire.

Point Conseil tous les mardi de 18h30 à 20h

Maison des associations

11, rue des Anciennes Mairies à Nanterre

Tél. 08 71 00 15 15

Mail : president92@love-money.org

www.love-money.org

Le Fond Régional d'Aide au Conseil

Le Conseil régional d'Ile-de-France souhaite donner aux PME/PMI les atouts indispensables pour faire face à la concurrence et à l'évolution accélérée des techniques de production et de commercialisation.

Thèmes d'intervention

Le Fond Régional d'Aide au Conseil (FRAC) prend en charge l'expertise d'un consultant extérieur, dans les domaines tels que :

- plans de développement et recherche de financements extérieurs,
- études d'opportunité concernant les technologies de l'information et de la communication,
- études stratégiques et organisationnelles, y compris la fonction commerciale,
- design de produits industriels,
- études de marché pour les entreprises de moins de 3 ans d'existence,
- opérations qualité groupées pour les entreprises de moins de 15 salariés, passage à la norme ISO 14000,
- transmission d'entreprise, etc.



Le choix du consultant est libre. Il doit appartenir au secteur concurrentiel.

Montant de l'aide

La subvention régionale représente 50 % maximum du montant des interventions des consultants, dans la limite de 30 000 € par an. Dans certains cas (études courtes de 5 jours, entreprises récemment créées), l'aide financière peut représenter jusqu'à 80 % maximum du coût des études, dans la limite d'un plafond de 3 800 €.

En complément, le Conseil général des Hauts-de-Seine accorde une subvention de 20% supplémentaire aux entreprises du département (FDAC).

Conditions d'éligibilité

Être une entreprise francilienne, dans les secteurs d'activités des services aux entreprises, commerce de gros, industrie et services à l'industrie, bâtiment et travaux publics, agroalimentaire, d'un effectif inférieur à 250 salariés et financièrement saine.

Pour vous informer

Conseil régional d'Ile-de-France

Direction du Développement Economique
et de la Formation Professionnelle
35, boulevard des Invalides - 75007 Paris
Tél. 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr

Pour l'instruction et l'obtention d'un FRAC

CCIP Hauts-de-Seine

6/8, rue des Trois Fontanot - 92023 Nanterre Cedex
Tél. 01 46 14 27 95
pmepmi92@ccip.fr
www.ccip92.com

Bienvenue à Suresnes

AKTEHOM

Conseil pour les affaires et la gestion
CARDON Guillaume
9/11 Rue Benoît Malon

AMBROISE SA

Organisation de transports internationaux
FREJAVILLE MAURILLE Michel
25 Quai Gallieni

ARCHIPAR

Entreposage non frigorifique
MARZLOFF Maurice
36 Rue Merlin de Thionville

ART'MONY LUDIC

Commerce de gros de biens de consommation
COLLINS Anthony
37 Avenue Jean Jaurès

AW FABER CASTELL

Commerce de gros de papeterie
MERAND Eric
5 Rue Berthelot

BROCANTEO

Vente par correspondance
OUVRE Nathalie
5 Rue de la Passerelle

CHRISTO CONCEPT

Réalisation de logiciels
LE GARRERES Christian
37 Avenue Jean Jaurès

DEFI

Location de biens immobiliers
9 Rue Carnot

DHMC EDISON

Location de biens immobiliers
140 Rue Gambetta

GSD RESTO

Restaurant traditionnel
DESOUCHES Gaspard
11/13 Place du Général Leclerc

HAVAS 01

Agence conseil en publicité
CAMON Alain
2 Allée de Longchamp

LES MARINES DE SURESNES

Restaurant traditionnel
LEMAIRE Daniel
37 Rue Emile Zola

LJR INDUSTRY

Intermédiaire non spécialisé du commerce
RICOIRE Jane
9/11 Rue Benoît Malon

LYDEJEM

Commerce de détail non alimentaire sur éventaires et marchés
MURGUET Joël
19 Boulevard Henri Sellier

MEDOTELS

Accueil des personnes âgées
GEORGES Jean-Claude
36/40 Rue Carnot

MULLIGAN COMMUNICATION

Conseil pour les affaires et la gestion
FLASSEUR Jacques
35 Rue Emile Zola

PPF PARIS

Agence conseil en publicité
17 Rue Pagès

RCF

Sélection et mise à disposition de personnel
HUGUENOT Martine
1 Rue du Capitaine Ferber

SARL FEHRENBACH DRIVING SCHOOL

Ecole de conduite
FEHRENBACH Daria
53 Boulevard Henri Sellier

SETELIA

Ingénierie, études techniques
BEDRAN Carlos
51 Rue de Verdun

SOCIETE RIOU REALISATION INDUSTRIELLE D'OUTILLAGE

Mécanique générale
9 Rue Benoît Malon

TEMPO TONIC

Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté
RICOTTA Olivier
2 Esplanade des Courtieux

THE CRM MOBILE CORP

Conseil pour les affaires et la gestion
LUQUIENS Hervé
93 Rue Rouget de Lisle

TILC

Location de biens immobiliers
POTTIER Thierry
21 Rue des Chênes

UMT

Agence conseil en publicité
17 Rue Pagès

Portrait d'entreprise

Atelier DVF

Pour l'amour du métier

Au sein de leur cabinet d'architecture, Aurélia Dioré, architecte du patrimoine et Olivier Vigoureux, chef de projet, mettent leurs compétences au service, notamment, des secteurs de la réhabilitation et de la restauration.

Parisienne passionnée d'architecture, Aurélia Dioré a suivi une formation classique qui l'a conduite à l'obtention, en 1993, de son diplôme de l'Ecole Spéciale d'Architecture. Elle a alors vingt-trois ans, travaille à temps partiel pour le cabinet de Jean-Paul Philippon, architecte du musée d'Orsay,



Aurélia Dioré et Olivier Vigoureux

et rentre, sur dossier, à l'École de Chaillot. "À l'issue de cette formation continue de deux ans, réservée aux architectes diplômés, j'ai reçu le titre d'architecte du patrimoine. Cela m'a permis d'intégrer le cabinet suresnois de Philippe Oudin, architecte en chef des monuments historiques", explique la jeune femme. Elle y reste jusqu'en 2003, tout en démarrant une activité libérale à temps partiel, pour le compte de propriétaires ou sociétés privés. Elle réalise ainsi, en 2002, à Montfort-Lamaury, la réhabilitation d'un bâtiment du XVII^{ème} siècle en hôtel de charme de douze chambres, l'hôtel Saint-Laurent. L'apport financier constitué par cette affaire permet à Aurélia Dioré de franchir le pas de la création d'entreprise, en s'associant à Olivier Vigoureux, chef de projet qui bénéficie de dix-huit ans d'expérience dans le domaine des monuments historiques.

En janvier 2004, sa société, baptisée Atelier DVF, s'installe à la pépinière d'entreprises de Suresnes avec l'objectif de conquérir des marchés publics, à travers des appels de candidature et des appels d'offre. "Nos atouts reposent sur la complémentarité de nos compétences, souligne Aurélia Dioré. Cela nous permet de gérer toutes les étapes d'un projet : études

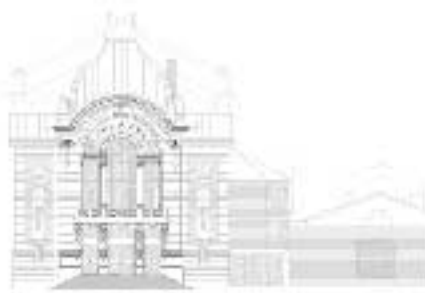
préalables, projets architecturaux et techniques, contrôle technique et financier des réalisations.

Le métier d'architecte véhicule beaucoup d'idées reçues. Le client en retient souvent l'aspect créatif alors que l'ampleur de notre tâche repose sur l'élaboration de documents administratifs et juridiques, l'animation de chantiers et la gestion de planning. Chaque projet

à sa propre spécificité, ajoute-t-elle. Les règlements et les contraintes sont différents. Il faut être prêt à l'imprévisible et performant dans de nombreux domaines".

Au cours de l'année 2004, Atelier DVF a traité une dizaine de projets, restauration d'immeubles parisiens, diagnostics structurels pour la ville de Paris, études de faisabilité, relevé architectural du théâtre municipal d'Evreux en vue de la réhabilitation de ce bâtiment...

"Nous sommes également compétents sur le marché de la construction neuve, notamment dans le cadre d'extension et d'intégration contemporaine dans le bâti ancien". Aurélia Dioré envisage, aujourd'hui, de partager des locaux avec une consœur. "Cela nous permettra de mettre en commun un certain nombre de dossiers et de nous ouvrir à d'autres secteurs. Il est primordial de savoir faire évoluer son activité".



Relevé architectural du théâtre d'Evreux



Le bâtiment de Montfort-Lamaury avant réhabilitation

Atelier DVF en chiffres

Création : septembre 2002

CA 2003 : 112 000 euros

CA 2004 : 75 000 euros

Effectifs : 2

Contact :

51, rue de Verdun 92158 Suresnes Cedex

Tél. 01 46 97 21 51

Mail : contact@atelier-dvf-architectes.com

www.atelier-dvf-architectes.com

Une étude de faisabilité

Actualité

Nouvelle consultation gratuite " action commerciale " pour les entreprises adhérentes à l'ADES ou installées à la Pépinière

La consultation " améliorer votre démarche commerciale " est dorénavant assurée par Optivente, spécialiste du développement commercial B to B.

Lors d'un entretien, un consultant d'OptiVente examinera la démarche commerciale mise en œuvre par votre entreprise. Il proposera les leviers de développement commercial et des recommandations d'actions concrètes. Il pourra éventuellement vous proposer une phase d'accompagnement ultérieur, subventionnée à 100%.

Thèmes abordés

La démarche marketing

Le positionnement de l'offre et le ciblage clients

Les outils commerciaux utilisés

Les moyens de communication (en priorité ceux utilisables avec un petit budget)

La démarche de prospection : les " 5C "

Le **Contact** : la prise de rendez-vous téléphonique

La prise de **Connaissance** : les questions permettant de préparer la vente

La **Conviction** : la présentation de vos solutions, le traitement des objections, la réalisation de vos propositions commerciales

La **Conclusion** de vos ventes

La **Capitalisation** : la fidélisation de vos clients

Cette consultation s'ajoute à celles déjà existantes, assurées par des experts dans les domaines suivants : **juridique, fiscal et comptable, ressources humaines, assurances, propriété intellectuelle, finaliser un projet.**

Pour bénéficier de ces prestations, inscrivez-vous auprès de Nathalie Siffre.

ADES - Tél. 01 46 97 20 02 - Mail : n.siffre@suresneseco.com

Marchés publics

Les marchés publics de la Mairie de Suresnes sur internet

Cette nouvelle procédure offre aux entreprises un accès libre, rapide et transparent

La procédure dématérialisée des achats publics est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2005.

Cela signifie que les entreprises peuvent trouver des informations sur les appels d'offres de la Ville de Suresnes sur son site www.ville-suresnes.fr pour consulter directement les appels d'offres et télécharger les dossiers de consultation des entreprises (DCE). Elles peuvent également déposer leurs dossiers finalisés par l'intermédiaire du site. Un accès sécurisé est garanti grâce à des codes d'accès et des systèmes de signatures électroniques, tant pour la ville que pour les entreprises candidates.

Désormais, grâce à ce site, si vous le souhaitez et dans un souci de gain de temps, vous pourrez avoir directement en ligne les procédures publiées et en cours, sans même avoir besoin de la confirmation des services de la ville.

A noter :

Marchés publics de moins de 4 000 euros

Un décret du 26/11/2004 a modifié le code des marchés publics et précise que les marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 4 000 € HT peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Décret n° 2004-1298 du 26/11/04, JO du 30/11/04

Le portail des marchés publics

Ce site permet d'accéder à la réglementation des marchés publics (code des marchés publics, guides et recommandations), aux avis de publicité publiés au BOAMP et au JOUE ainsi qu'à des formulaires téléchargeables.

<http://djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics/>



Se croire en sécurité, c'est risqué

La Ville de Suresnes envisage de mettre en place un service de proximité pour les petits commerces et les artisans, afin d'éliminer leurs déchets toxiques en quantités diffuses (pots de peintures, batteries, vernis, huiles de friture souillées,...) et d'éviter de les retrouver dans les bacs à ordures ménagères ou lors de la collecte des encombrants. A cet effet, la Chambre de Métiers réalise actuellement une étude de gisement qualitatif et quantitatif, pour définir au plus juste les modalités d'une telle prestation. L'intérêt de ce service serait d'assurer une collecte conforme à la réglementation avec l'assurance d'un traitement adéquat pour tous, grâce au retour des Bordereaux de Suivi des Déchets Dangereux.

De plus, la Chambre de Métiers est allée à la rencontre des entreprises artisanales des secteurs réparation auto-moto-cyclo, imprimerie, pressing. L'objectif était d'apporter des conseils personnalisés ainsi que de recueillir des informations concernant l'environnement et la sécurité. Il en ressort que 70 % des entreprises présentent une ou plusieurs non-conformités à la réglementation (rétentions, document unique, vérifications périodiques, etc.).

Plus inquiétant, il apparaît que la notion de risques est très mal intégrée. Ainsi, le danger pour les personnes internes et externes à l'entreprise est bien réel et peu maîtrisé.

Il est toutefois périlleux de croire que seules les entreprises sont concernées. Les particuliers font également courir des risques à eux mêmes, leurs enfants, leurs voisins, l'environnement. Ceci, bien souvent à travers les mêmes pratiques que les entreprises. A savoir : mauvais stockage des produits dangereux, mélange de ces substances avec les ordures ménagères, etc.

Quelques exemples de pratiques constatées :

Pratiques	Exemples de risque	Milieu exposé
Mélange de déchets dangereux avec les ordures ménagères	Dégagement de gaz toxiques et explosion dans le camion benne, l'incinérateur Coupures et blessures diverses	Personnels de collecte et du centre de traitement Environnement
Pas de rétention sous les produits dangereux	Pollution du sol et donc contamination des eaux souterraines, contact permanent avec des produits dangereux provoquant cancers et autres maladies graves	Ensemble de la population et des entreprises Environnement
	Chutes (sol rendu glissant en cas de fuites)	Toutes personnes présentes dans l'entreprise ou l'habitation
Non-identification des produits dangereux	Contact, manipulation sans protection provoquant cancers et autres maladies graves	Toutes personnes présentes dans l'entreprise ou l'habitation
	Explosion, dégagement de gaz toxiques par mélange avec d'autres produits (de faibles quantités suffisent)	Toutes personnes présentes dans l'entreprise ou l'habitation Services de secours (pompiers)

Souvenez-vous qu'en cas d'incident ou d'accident, c'est le chef d'entreprise qui est responsable.

C'est à lui de limiter, prévenir et éliminer, si possible, les dangers liés à son activité. N'oubliez pas que cette non prise en compte peut avoir pour conséquences la prison ou la faillite (l'assurance ne rembourse pas à la suite d'un incendie provoqué par l'installation électrique non vérifiée). De même pour les particuliers.

N'attendez pas pour agir.

Si vous êtes une entreprise ressortissante de la Chambre de Métiers, contactez Thierry Hulot qui vous conseillera et accompagnera.

Tél. 01 47 29 43 92 Mail : thulot@cm-nanterre.fr

A la Mairie, service Environnement - Madame Marais Tél. 01 41 18 69 85

ou l'unité Commerce et Artisanat - Véronique Stutz Tél. 01 41 18 17 84

Attention Bonnes Affaires !

KIKOO, la carte de fidélité suresnoise double la mise avec son KIKOO DOUBLE du 4 au 12 juin

Les commerçants suresnois adhérents à la carte KIKOO proposent à leurs clients de doubler le montant versé sur leur carte de fidélité sur présentation des coupons qui leur seront envoyés directement à leur domicile. Cet avantage, offert par les commerçants est valable pour deux achats. Profitez-en. Cela n'arrive que trois fois l'an !

Vous êtes commerçant ou client et souhaitez des informations, contactez l'association Suresnes Commerce.

Nicolas Dumont

20, esplanade des Courtieux

Tél. 01 41 44 18 65 ou 06 03 58 04 36

Mail : suresnes.commerce@free.fr